

TURKEY RIGHTS MONITOR



Numéro 328 | Date 28 septembre-4 octobre

En tant qu'organisation de défense des droits humains, nous suivons de près les violations des droits humains en Turquie. Dans le cadre de ce travail, nous publions chaque semaine un bulletin documentant les violations des droits humains survenues au cours de la semaine. En outre, nous partageons régulièrement des statistiques à jour et des sources classées par catégorie concernant ces cas. Le rapport Turkey Rights Monitor est publié sans interruption depuis 328 semaines consécutives et est partagé avec les institutions, organisations et acteurs concernés par les droits humains. Vous pouvez consulter les informations et statistiques mises à jour sur notre site : <https://turkeyrightsmonitor.com/>

DÉTENTIONS ET ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Tout au long de la semaine, les procureurs ont ordonné la détention d'au moins 43 personnes pour des liens présumés avec le mouvement Gülen. En octobre 2020, un [avis](#) du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire (GTDA) a déclaré que l'emprisonnement généralisé ou systématique de personnes ayant des liens présumés avec le groupe pouvait constituer un crime contre l'humanité. Solidarity with OTHERS a compilé une [base de données](#) détaillée pour suivre les détentions massives liées à Gülen depuis un coup d'État manqué en juillet 2016.

29 septembre : La police turque a [placé en garde à vue](#) 20 personnes, dont cinq fonctionnaires en poste et quatre fonctionnaires révoqués, lors d'opérations menées dans six provinces pour des liens présumés avec le mouvement Gülen, en invoquant comme éléments de preuve des contacts, du matériel numérique, des opérations auprès de Bank Asya et des relevés de cabines téléphoniques.

PRIVATION ARBITRAIRE DE LA VIE

29 septembre : Le Centre FISA pour les droits de l'enfant [a rapporté](#) qu'au moins 239 enfants sont morts de causes évitables en Turquie entre juin et août 2026, dont au moins 14 décès directement liés à des institutions publiques ou aux actes ou omissions d'agents publics.

2 octobre : Un rapport médico-légal récemment rendu public [a établi](#) que le villageois kurde Servet Turgut est décédé des suites de graves traumatismes contondants, notamment une hémorragie cérébrale, 11 côtes fracturées ainsi que des lésions à la colonne vertébrale et aux organes internes, après avoir été placé en garde à vue par des gendarmes turcs en 2020 ; l'enquête reste ouverte et personne n'a été inculpé.

DISPARITIONS FORCÉES

Aucune nouvelle de [Yusuf Bilge Tunç](#), un ancien travailleur du secteur public qui a été licencié par un décret-loi au cours de l'état d'urgence de 2016-2018 et qui a été signalé disparu le 6 août 2019 dans ce qui semble être l'un des derniers cas d'une série de [disparitions forcées](#) présumées de critiques du gouvernement depuis 2016.

LIBERTÉ DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION

30 septembre : Des rapporteurs des Nations unies sur les droits humains [ont exprimé leurs préoccupations](#) concernant ce qu'ils ont qualifié de harcèlement judiciaire persistant du Centre communautaire de Tarlabası à İstanbul, notamment des procédures visant à déclarer l'organisation juridiquement dissoute et à obtenir sa dissolution en raison de ses activités liées aux droits des minorités, des femmes, des enfants et des personnes LGBTQ+.

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DES MÉDIAS

28 septembre : Les autorités turques [ont bloqué](#) l'accès à au moins 150 comptes X, dont ceux des journalistes Meral Danyıldız, Sarya Toprak et Esra Tokat ainsi que du média Bizim TV, dans le cadre de restrictions visant les commentaires sur les marchés financiers, les affaires judiciaires et les questions de droits civils.

28 septembre : Un tribunal turc [a condamné](#) l'humoriste Deniz Göktaş pour outrage au président Erdoğan et offense publique aux valeurs religieuses en raison de propos tenus lors d'un spectacle de stand-up, lui infligeant au total 18 mois de prison tout en ordonnant sa remise en liberté après 88 jours de détention.

28 septembre : Des procureurs d'Ankara [ont inculpé](#) Alican Uludağ, journaliste judiciaire de DW Türkçe, pour diffusion répétée d'informations trompeuses en raison de publications établissant un lien entre des travaux de métro et l'effondrement mortel d'un immeuble, alors qu'un rapport d'expertise commandé ultérieurement par les procureurs a confirmé l'existence d'un lien entre les travaux et l'effondrement.

30 septembre : Un tribunal d'Istanbul [a condamné](#) la journaliste Züleyha Müldür à six ans et trois mois de prison pour appartenance à une organisation terroriste, les procureurs ayant cité comme éléments de preuve son activité journalistique, sa participation à des manifestations et à des événements publics ainsi que son activité sur les réseaux sociaux.

30 septembre : Un tribunal d'Istanbul [a fermé](#) le site d'information indépendant T24 ainsi que ses comptes sur les réseaux sociaux après que les procureurs ont affirmé que 118 contenus publiés par le média constituaient de la « propagande LGBT ».

1er octobre : Les autorités turques [ont bloqué](#) le compte X d'EngelliWeb, projet de l'Association pour la liberté d'expression qui documente la censure en ligne, sans divulguer dans un premier temps le tribunal ni la base juridique à l'origine de la décision.

DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS

29 septembre : Un tribunal turc [a libéré](#) quatre membres de l'Association des droits de l'homme (İHD) après plus de trois mois de détention provisoire à la suite d'arrestations massives avant le sommet de l'OTAN à Ankara, tandis que deux autres membres de l'İHD sont restés emprisonnés.

INDÉPENDANCE JUDICIAIRE ET ÉTAT DE DROIT

29 septembre : La Cour européenne des droits de l'homme [a constaté](#) des violations dans 947 affaires concernant en Turquie des condamnations liées à des liens présumés avec le mouvement Gülen, notamment des violations du droit à un procès équitable découlant de lacunes dans la possibilité pour les accusés de contester les éléments de preuve utilisés contre eux.

29 septembre : Le GRECO du Conseil de l'Europe [a indiqué](#) que la Turquie n'avait toujours pas mis en œuvre 21 des 32 recommandations visant à prévenir la corruption parmi les hauts responsables gouvernementaux et les forces de l'ordre, tandis que sept des 22 recommandations concernant les parlementaires, les juges et les procureurs restaient également inappliquées.

1er octobre : Le député emprisonné Can Atalay [a entamé](#) une grève de la faim de 24 heures pour demander l'exécution des décisions de la Cour constitutionnelle rendues en sa faveur et le rétablissement de son statut de parlementaire, alors qu'il restait détenu malgré deux constats de la haute juridiction selon lesquels ses droits avaient été violés.

1er octobre : La police [a placé en garde à vue](#) le maire de Mersin Vahap Seçer, deux autres maires et 59 autres personnes dans le cadre d'enquêtes pour corruption visant trois municipalités, tandis que des responsables de l'opposition ont dénoncé un recours inégal et politiquement motivé aux mesures judiciaires, ce que le gouvernement a nié.

2 octobre : La police [a placé en garde à vue](#) le maire d'Eyüpsultan Mithat Bülent Özmen et 27 autres personnes dans le cadre d'une enquête pour corruption, poursuivant une série d'opérations contre des municipalités dirigées par

l'opposition que le CHP qualifie de politiquement motivées, tandis que le gouvernement affirme qu'il s'agit de procédures judiciaires indépendantes.

3 octobre : La police [a placé en garde à vue](#) le maire par intérim d'Ataşehir Murat Güneş et 12 autres personnes dans une enquête pour corruption, cinq mois après l'incarcération du maire élu de l'arrondissement, le chef de l'opposition Özgür Özel affirmant que Güneş avait été visé après avoir refusé des pressions pour démissionner.

MINORITÉ KURDE

28 septembre : Le gouvernement turc [a réparti](#) les responsabilités entre quatre commissions chargées de superviser le désarmement du PKK et le processus de paix, mais n'a fourni aucun calendrier pour la vérification du désarmement, qui constitue une condition préalable à l'application des mesures juridiques prévues par la législation adoptée en août.

30 septembre : Des procureurs turcs [ont inculpé](#) Öznur Değer, rédactrice de JINNEWS, média pro-kurde, pour propagande terroriste, une accusation passible de jusqu'à cinq ans de prison, en raison de publications sur les réseaux sociaux contenant des articles de presse et des photographies.

1er octobre : La famille et l'avocat de la chanteuse kurde emprisonnée Nûdem Durak [ont appelé](#) à sa libération alors que son état de santé se détériorait après plus de 11 ans de prison, affirmant que les poursuites engagées contre elle reposaient en grande partie sur ses activités musicales et culturelles kurdes.

CONDITIONS CARCÉRALES

28 septembre : Il a été [rapporté](#) que la journaliste emprisonnée Tuğba Tekerek dormait à même le sol à côté des toilettes dans un quartier surpeuplé de la prison de Sincan, tandis que la détenue Tuğba Ağırşen, enceinte de neuf mois et nécessitant une assistance en oxygène en raison d'un problème respiratoire, dormait elle aussi au sol.

29 septembre : La Cour constitutionnelle turque [a jugé](#) que les sanctions d'isolement cellulaire imposées à 23 détenues en raison de publications et de notes manuscrites saisies

lors de fouilles en prison avaient violé leur liberté d'expression.

1er octobre : Des avocats [ont signalé](#) que des détenus LGBTI+ de la prison de Mersin étaient maintenus dans des conditions de surpopulation, avec 18 personnes dans un quartier prévu pour huit, dont 10 dormant au sol, et que certains rencontraient des difficultés pour obtenir des médicaments, des vêtements et un accès confidentiel à leurs avocats.

RÉFUGIÉS ET MIGRANTS

30 septembre : La police d'Istanbul [a placé en garde à vue](#) l'Ouïghoure Akide İsmail malgré son titre de séjour valide et l'a transférée dans un centre d'éloignement sans motif rendu public, suscitant des craintes qu'elle puisse être expulsée vers la Chine.

TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

1er octobre : Le Conseil turc de médecine légale [a déclaré](#) le patient atteint de cancer İbrahim Halil Al apte à rester en prison malgré des signes de progression de la maladie après environ cinq mois sans traitement dans l'attente d'une évaluation médicale.

2 octobre : L'étudiant universitaire kurde D.K. [a déclaré](#) avoir été torturé après son arrestation lors de manifestations près de la frontière syrienne à Nusaybin, tandis que les procureurs ont refusé d'engager des poursuites à la suite de sa plainte pour torture et qu'un recours ultérieur a été rejeté.

DROITS DES FEMMES

29 septembre : Des défenseuses des droits des femmes [ont averti](#) que les 150 refuges pour femmes en Turquie, d'une capacité déclarée de 3 650 personnes, étaient insuffisants et que l'application inefficace des ordonnances de protection laissait les femmes fuyant les violences sans protection adéquate.

30 septembre : Une défenseuse des droits des femmes [a appelé à](#) renforcer les mesures de protection après que 13 femmes ont été tuées par des hommes en Turquie entre le 19 et le 28 septembre, dont 12 par leur mari ou par un homme dont elles s'étaient séparées.

30 septembre : La Cour constitutionnelle turque [a annulé](#) l'expression « indéfiniment » dans la disposition du Code civil régissant la pension alimentaire en cas de pauvreté, jugeant que des versements automatiquement illimités dans le temps sans critères propres à chaque affaire étaient inconstitutionnels ; la décision entrera en vigueur après une période de transition de neuf mois.

2 octobre : La plateforme de défense des droits des femmes EŞİK [a demandé](#) l'ouverture d'une enquête après que la police a filmé une femme en pyjama chez elle lors d'une opération d'arrestation et que les images ont ensuite été diffusées publiquement malgré sa demande aux policiers de cesser de filmer.

DROITS DE GENRE

1er octobre : Des procureurs turcs [ont inculpé](#) le chanteur pop ouvertement queer Mabel Matiz pour obscénité, une accusation passible de jusqu'à trois ans de prison, en raison d'une scène de clip montrant deux hommes dansant ensemble.

2 octobre : L'APCE [a appelé](#) la Turquie à mettre fin à la répression des personnes LGBTQ+ et des défenseurs des droits humains, notant que l'opération en cours « Ma famille est en sécurité » avait visé 162 personnes, neuf associations et 13 entreprises, avec au moins 116 personnes placées en garde à vue et 82 incarcérées dans l'attente de leur procès.